COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2008					
Nombre de Conseillers	L'an deux mil huit, le seize septembre, à vingt heures trente				
en exercice : 19	minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE,				
Présents: 15 Votants: 19	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous				
Procurations: 4	la présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.				
110curutions 1	Présents:				
Convocation:	M. Jean-Paul LERAY, Maire				
9 septembre 2008	M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Philippe GAILLARD,				
	Jean-Marie GATARD, Alain GUILBAUD, Adjoints				
	M. MMES Jean-Pierre GRANDJOUAN, Michel GRAVOUIL,				
	Jacques CHEVALIER, Régine CORMIER, Nicolas BOUCHER,				
	Annie BARDOUL, Alice BICZYSKO, Philippe BRIAND, Paul				
	PIPAUD, Conseillers municipaux				
	Absents excusés et pouvoirs donnés :				
	MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipal, pouvoir				
	donné à MME BARDOUL Annie				
	M. Eric LOMBREY, Conseiller municipal, pouvoir donné à M.				
	Nicolas BOUCHER				
	MME Michèle FRANCHETEAU, Conseillère municipal, pouvoir				
	donné à M. Jean-Pierre GRANDJOUAN				
	M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal, pouvoir donné à M.				
	Bernard CHAZELAS				
	A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GRANDJOUAN				

Compte-rendu de la réunion du 16 juillet 2008 :

Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'y retirer les points suivants :

- Enquête publique installations classées « Société ALVA à REZE » : Par arrêté en date du 31 juillet 2008, Monsieur le Préfet a prescrit une enquête publique du 15 septembre au 15 octobre 2008 inclus, relative à la demande d'autorisation présentée par la société ALVA en vue de régulariser la situation administrative de l'usine de fonte et de raffinage de corps gras animaux et végétaux qu'elle exploite 3 rue des Chevaliers à REZE. Suite au non respect des mesures de publicité prévues à l'article 3 de l'arrêté susvisé (défaut d'affichage de l'avis d'enquête publique par les communes de NANTES et de ROUANS), Monsieur le Préfet a abrogé cet arrêté. Une nouvelle enquête publique sera programmée ultérieurement.
- Maîtrise d'œuvre « Théâtre » : Manque éléments.

Le Conseil municipal donne son accord.

≥ 2008/103 – Syndicat d'eau : Rapport annuel sur l'eau 2007

Monsieur Bernard CHAZELAS, rapporteur, expose:

« Comme tous les ans et avant le 31 décembre, nous sommes amenés à prendre connaissance du rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service. ».

Vu le dossier qui lui est présenté,

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le rapport annuel 2007 sur le prix de l'eau et la qualité du service tel qu'il lui est présenté.

≥ 2008/104 – Vestiaires de football : Décision d'agrandissement

Monsieur Jean-Marie GATARD, rapporteur, expose:

« Le projet d'agrandissement et de réaménagement des vestiaires du football a été inscrit au budget dans l'attente des accords de subvention.

A ce jour, nous avons obtenu les réponses suivantes :

- Octroi d'une subvention d'un montant de 73 353,00 €, du Conseil général au titre du FAC,
- Octroi d'une subvention d'un montant de 26 000,00 €. de l'Etat au titre de la DGE 2008,
- Refus au niveau des fonds parlementaires étant donné que l'enveloppe parlementaire est limitée et que nous avons déjà bénéficié, début 2008, d'une subvention de 20 000,00 € pour les travaux d'assainissement collectif au village du Breil.

Il ne reste plus que la réponse de la Fédération Française de football dont le montant de la subvention est estimé à 25 000,00 €.

Les travaux étaient estimés en début d'année aux environs de 210 046,00 \in HT hors maîtrise d'œuvre et on aurait recours à un emprunt de 85 693,50 \in . Au vu des augmentations des prix, le montant de l'emprunt serait plutôt revu à la hausse et fixé à 100 000,00 \in .

Il vous est demandé de vous prononcer sur la réalisation de ces travaux compte tenu des nouveaux éléments. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser les travaux d'extension et de rénovation des vestiaires de football,
- de lancer le marché de maîtrise d'œuvre,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment le lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre.

≥ 2008/105 – Maîtrise d'œuvre : Rue du Vigneau

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Dans sa réunion du 24 juin dernier, le Conseil municipal avait décidé de réaliser les travaux d'aménagement de la $2^{\text{ème}}$ partie de la rue du Vigneau.

Nous avons donc consulté quatre cabinets pour la maîtrise d'œuvre (l'enveloppe budgétaire affectée à ces travaux est de $130\ 000,00\ \in\ T.T.C.$) qui nous ont fait les propositions suivantes :

ces travaux est de 150 000,00 C1.1.C.) qui nous oni fait les propositions suivantes.						
L. LAURENT &	SOGREAH	CDC CONSEILS (Machecoul-	SCE (Nantes-			
N. MILET	CONSULTANTS (Saint	44270)	44307)			
	7	- /	/			
(14420-44400)	11c1 blain-44000)					
2 700,00 €		950,00 €				
1 000 00 €	2 200 00 €	722.00 £				
1 000,00 €		752,00 €				
1 250,00 €	3 000,00 €	2 440,00 €	Ne répond pas à la			
2 150,00 €	600,00 €	1 220,00 €	consultation suite			
(CCTP = 1100 €,	(pas de détail du DCE)	(CCTP, plans, BPU avec DE, RC,				
Ouantitatif =	1		surcharge de travail			
1000 0)		•				
		offics of tapport analyse des offics)				
400,00 €						
7 500.00 €	5 900.00 €	5 342,00 €				
		, , ,				
	L. LAURENT & N. MILET (Rezé-44400) 2 700,00 € 1 000,00 € 1 250,00 € 2 150,00 € (CCTP = 1100 €, Quantitatif = 1050 €) 400,00 €	L. LAURENT & SOGREAH (CONSULTANTS (Saint Herblain-44800) 2 700,00 € 2 300,00 € (Levé topo inclus) 1 250,00 € 3 000,00 € (CCTP = 1100 €, Quantitatif = (pas de détail du DCE)	L. LAURENT & SOGREAH (Rezé-44400) 2 700,00 € 1 000,00 € 1 250,00 € 2 150,00 € (CCTP = 1100 €, Quantitatif = 1050 €) 400,00 € 7 500,00 € 7 500,00 € 2 5 900,00 € 5 900,00 € CDC CONSEILS (Machecoul-44270) 950,00 € 732,00 € (Levé topo inclus) 1 220,00 € (CCTP, plans, BPU avec DE, RC, AE et CCAP, assistance au maître d'ouvrage lors de l'ouverture des offres et rapport analyse des offres)			

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir la proposition du cabinet CDC CONSEILS de Machecoul pour un montant de 5 342,00 € H.T., soit 6 389,03 € T.T.C.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché en question.

≥ 2008/106 – Aide au permis de conduire

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, expose :

« Il est possible de mettre en place le dispositif de la » bourse au permis de conduire », dispositif faisant l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France (AMF) et le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Cette bourse a pour objet de favoriser l'accès au permis de conduire des jeunes, âgés de 18 à 25 ans et de conditions modestes. En contrepartie, le bénéficiaire de la bourse doit s'engager à s'investir dans une action ou une activité humanitaire ou sociale.

Les membres de la commission des affaires sociales sont très favorables à la mise en place de ce dispositif au niveau de la commune.

Il vous est demandé de vous prononcer sur la mise en place de la bourse au permis de conduire. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et la position de la commission aux affaires sociales et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'instituer une bourse au permis de conduire,
- de charger la commission aux affaires sociales à travailler sur la définition des modalités d'attribution.

≥ 2008/107 – Busage: Modification du règlement

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que suite à la modification des règles d'urbanisme et en particulier sur la réalisation de lotissement sur une simple déclaration préalable, il est nécessaire de modifier le règlement du busage qui avait été adopté lors de la séance du 18 janvier 2005. Il est proposé au Conseil municipal d'ajouter un article qui deviendrait le nouvel article 1 et de modifier la catégorie de buse :

Article 1

Pour les opérations bénéficiant d'une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis d'aménager...) constatant la division d'une ou plusieurs parcelles de terrain en vue de la création de plus de 2 lots, le busage, entre le domaine public et le domaine privé, doit être réalisé, sur toute la longueur de la façade, par le pétitionnaire et est à sa charge.

Article 2

Toute demande de pose de buses doit être déposée à la mairie sur un imprimé spécial délivré par celle-ci. Le diamètre des buses sera indiqué sur l'accord délivré par la DDE et la commune. Il faut donc attendre cet accord avant d'acheter les buses.

Article 3

La fourniture et la pose des buses sont à la charge du demandeur. Les buses devront présenter une qualité de résistance au moins égale à celle de la catégorie *B 135A*.

<u>Article 4</u>

La pose devra être effectuée par une entreprise qualifiée, sous le contrôle des services techniques de la mairie.

Article 5

Pour toute demande de pose de buses, un plan ou un croquis sera joint impérativement.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement d'assainissement tel sus-mentionné.

≥ 2008/109 – Etude zonage d'assainissement : Approbation du projet

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport provisoire du zonage d'assainissement proposé par le cabinet SCE.

Un secteur (celui de la Bride à Mains-Pacauderie) a fait l'objet d'une analyse particulière entre l'assainissement individuel et l'assainissement collectif.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir la solution d'assainissement collectif pour le secteur de la Bride à Mains-Pacauderie au vu de l'urbanisation future et de la présence de nombreux équipements publics,
- de retenir la solution d'assainissement collectif pour les zones d'urbanisation future (zones 1AU et 2AU),
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, pour faire tout ce qui sera utile ou nécessaire, pour mener ce dossier à bien.

▶ 2008/110 – Cession de terrain à la communauté de communes Cœur Pays de Retz

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membre du Conseil municipal que la commune a cédé, dans sa séance du 22 mars 2006, à titre gratuit à la communauté de communes Cœur Pays de Retz, les parcelles rétrocédées par le Département, parcelles nécessaires pour la réalisation de la zone d'activités d'intérêt communautaire du Chemin Saulnier.

Il s'avère que la parcelle cadastrée F 1229 d'une surface de 4 m² a été oubliée dans cette cession.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de céder à titre gratuit à la communauté de communes Cœur Pays de Retz la parcelle cadastrée F 1229 d'une surface de 4 m²,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

▶ 2008/111 – Centre de gestion de Loire-Atlantique : Convention cadre d'utilisation du service de remplacement

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« A la suite d'une observation de la Chambre régionale des comptes et à la demande de nombreuses collectivités utilisatrices du service, le Centre de gestion nous soumet, pour signature, une convention cadre sur les modalités d'utilisation du service de remplacement.

Le service de remplacement est une prestation payante proposée aux collectivités affiliées au Centre de gestion. Ce service ne concerne que le personnel administratif et permet :

- d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles (maladies, maternités, congés parentaux, ...),
- de faire face à un surcroît de travail,
- de pallier des absences liées aux délais de mutations,
- d'assurer des missions temporaires.

La signature de cette convention n'engagera aucunement la collectivité à faire appel à ce service, mais permettra néanmoins de formaliser juridiquement le partenariat lorsque ce sera le cas. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter les termes de ladite convention,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature de ladite convention.

≥ 2008/112 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément à la délibération n°2008/45 en date du 22 mars 2008 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	
29/04/08	SCE (44307 NANTES)	Zonage d'assainissement	3 040,00 €
06/06/08	SPAZEO (44640 LE PELLERIN)	Modulaire bureau AFR	13 036,31 €
27/06/08	CAMIF COLLECTIVITES (35700	Mobilier halte garderie	2 059,95 €
	RENNES)		
02/07/08	WESCO (79141 CERIZAY)	Mobilier halte garderie	3 895,74 €
02/07/08	NATHAN (75704 PARIS)	Mobilier halte garderie	905,72 €
02/07/08	MATHOU (12850 ONET LE CHATEAU)	Mobilier halte garderie (fauteuil bois)	281,00 €
02/07/08	JACKY JOUSSE (44680 CHEMERE)	Mobilier halte garderie (sèche linge, four	609,08 €
		micro-ondes, réfrigérateur)	
02/07/08	CELDA (69687 CHASSIEU)	Mobilier pour halte garderie (jeux)	140,93 €
16/07/08	AGASSE (44450 ST JULIEN DE	Aménagement de placards et de casiers pour	2 664,24 €
	CONCELLES)	halte garderie	
04/09/08	ATLANTIC MOTOCULTURE	Matériels services techniques (sécateur	2 362,00 €
		électrique, débroussailleuse, tailleuse haie)	

> Divers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

- qu'une permanence du CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) aura lieu à compter du 1^{er} octobre 2008, au siège de la communauté de communes Cœur Pays de Retz le 3^{ème} mardi de chaque mois de 14H à 17H,
- que les projets d'aménagement du bourg et de l'immeuble commercial n'ont pas été présélectionnés pour la 4^{ème} édition du Prix Départemental d'Architecture et d'Aménagement,
- qu'un accord a été donné à l'AFR pour l'utilisation de la salle de motricité de l'école publique pour y effectuer l'accueil périscolaire des plus de 6 ans.

Monsieur Philippe GAILLARD, Adjoint délégué à l'Urbanisme, donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N°	Adresse du bien	Section	N°	Superficie totale	Exercice droit
	dossier					de préemption
2008	42	rue du Brigandin	G	2042	772 m²	Non
2008	43	36 rue du Brandais	G	1552	703 m²	Non
2008	44	rue du Breil	F	1509	540 m2	Non
2008	45	rue de la Treille	G	2105	1002 m2	Non
2008	46	rue du Coudreau (lot B)	F	1496 - 1501 -	526 m2	Non
				1504		
2008	47	rue du Coudreau (lot A)	F	1495 - 1500 -	620 m2	Non
				1503		
2008	48	1 rue de Pornic	F	1155	471 m2	Non

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1033	30/07/2008	SCI "Les Deux Rochers"	11 rue Xavier Blanchard	Lot n° 18	Bâtiment Artisanal
A 1034	30/07/2008	SOCACHEM	Le Tronc	C 649	Bureaux modulaires
A 1035	01/08/2008	CHARTEAU Yves	5 rue de la Treille	G 611p 1627p (Lot n°1)	Maison habitation
A 1036	04/08/2008	SCI DU PARC DE RETZ	22 Rue de Pornic	G 2227 2648A 2789A1 2229 2232 2078 2080 2088 2090 2382 2384	Bâtiment collectif de 39 logements
A 1037	04/08/2008	COMMUNE DE CHEMERE	10 rue de Pornic	G 342 343	Extension Salle de Billard
A 1038	05/08/2008	Mr GOTZALEK et Mme CAHU	5Bis rue de la Treille	Lot n°2	Maison habitation
A 1039	08/08/2008	Mr CLERCIER Antoine et PEAU Isabelle	27Ter Rue du Moulin	Lot n°1	Maison habitation
A 1040	21/08/2008	M. PICOT et Mme MEMBRUT	Rue du Brigandin	G 2042	Maison habitation
A 1041	25/08/2008	MIGNON Laurent	ZAIC le Chemin Saulnier 5 rue Xavier Blanchard	Lot n°6	Bâtiment artisanal
A 1042	06/09/2008	POIRIER Jean-Pierre et Paule	6 rue du Coudreau	F 1495 1500 1503 (Lot A)	Maison habitation
A 1043	09/09/2008	PORCHET Jean- François et CARIOLET Emilie	Jarrie Rousse	E 330 329p 579p 328p	Réhabilitation bâtiment + extension

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A2023	15/07/2008	DURAND Alain	22 rue du Brigandin	G2506	Modification ouvertures
A 2024	28/07/2008	MARIOT Olivier	9 rue des Genêts	G 2357	Abri de jardin
A 2025	31/07/2008	FOUCHER André	31 rue du Béziau	G 275 276	Division 2 lots
A 2026	01/08/2008	GRANDJOUAN Jean-Pierre	1 rue du Moulin	G 782	Clôture
A 2027	19/07/2008	GROT Alain	29 rue du Breil	F 1106	Clôture
A 2028	01/08/2008	PAVY Christiane	30 rue des Genêts	G 2362	Clôture
A 2029	26/08/2008	CHALUMEAU Marcel	16 rue du Brandais	G 1567 1566	Division 2 lots